

Vétérinaire

Personne née en 1998

- ▶ Il/Elle débute son activité libérale à **27** ans en 2025 et a pris sa retraite en **2063**.
- ▶ Tout au long de sa carrière libérale, il/elle a un revenu équivalent à **40000 €** par an, qui évolue comme le salaire moyen.
- ▶ Il/Elle a passé l'intégralité de sa carrière libérale dans le système universel.
- ▶ Il/Elle part à la retraite à taux plein.

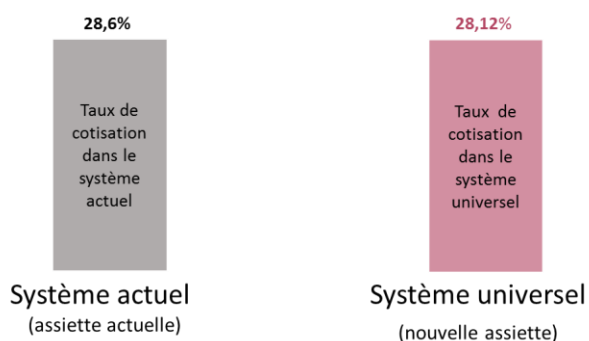
	Dans le système actuel	Dans le système universel
Pension mensuelle pour cette activité (brut)	2758€	3246€
Taux de cotisation retraite moyen	28,6%	28,12% <i>(à l'issue de la transition, sur une nouvelle assiette)</i>

L'augmentation de la pension dans le système universel (+ 18%) est principalement due à l'indexation sur les salaires.

Qu'est ce qui change ?

- ▶ La réforme de l'assiette sociale permet une baisse de la CSG.
- ▶ Les points retraite sont indexés sur les salaires et non sur l'inflation.

Evolution du taux de cotisation



Sur ses cotisations retraite, il/elle cotisera à l'issue d'une période de transition à 28,12 % dans le système universel. Son taux de cotisation restera stable, alors que sa pension augmentera de 18%.